

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD  
Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 28 avril 2016**
- **Echange terrains**
- **Achats terrains**
- **Régime indemnitaire**
- **Règlement du service ANC**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

**I - Echange terrain**

(Annule et remplace la délibération n°060/2015 du 15 septembre 2015)

L'échange se fait sur les parcelles AE30 et AE 448, entre Mme FAIVRE et la commune et se répartit de la façon suivante :

Ancien n°	Nouveau n°	SURFACE (m2)	Propriétaire/Usufruitier
AE30 (318 m2)	AE 540	106	Commune
	AE 541	212	Mme Faivre
AE 448 (5849 m2)	AE 542	204	Commune/Mme Faivre
	AE 543	106	Mme Faivre
	AE 544	5539	commune

Le conseil municipal approuve cet échange et dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

**II – Achats terrains**

Le conseil municipal décide d'acheter à M et Mme CURTILLAT DUSSUC, les terrains suivants :

AC 177 (98m2) avec droit de passage

AC 21 (82 m2) avec droit d'eau

AC 43 (235 m2)

AC 248 (74 m2) le canal

Le prix proposé est de 21 €/m2 pour les terrains et de 10 €/m2 pour le canal

Le coût total est d'environ 9455,00 €, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

**III - Régime indemnitaire**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

**IV – Règlement du service ANC**

Suite à la nouvelle consultation du 5 avril 2016 pour les « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif » et à la réunion de la commission d'appel d'offres le 19 mai,

Le conseil municipal, après délibération :  
Par 14 voix pour et une abstention décide de

- Retenir Holocène environnement comme prestataire de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal,
- Adopter le règlement de service « ANC »,

Par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide de

- Fixer le montant des redevances des contrôles d'assainissement non collectif.

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance Nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	64,90 €	5,00 €	<b>69,90 €</b>
Contrôles en cas de vente	78,10 €	15,00 €	<b>93,10 €</b>
Contrôles de conception	49,50 €	15,00 €	<b>64,50 €</b>
Contrôles de bonne exécution	159,50 €	15,00 €	<b>174,50 €</b>

Les prochains contrôles de bon fonctionnement et d'entretien auront lieu en 2019 pour les habitants non reliés au réseau d'assainissement collectif.

## V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 119, 4 avenue de Colombier, appartenant à Mme GERIN Catherine

## VI - Divers

- PLU :  
Réunion publique le 13 juin 2016  
Conseil municipal le 21 juillet 2016 à 20 heures  
Septembre à octobre : consultation des services de l'état et du SCOT  
Novembre : enquête publique  
Décembre : vote du conseil municipal  
Zonage UBa (UCa dans le POS) (zone d'atelier d'artistes et artisanat d'art), le bureau d'études « Atelier Triangle » prépare un projet de règlement adapté à la zone.
- Lotissement : Réunion de réception du chantier le 15 juin
- Les bacs jaunes sont répartis sur toute la commune, avec des ajustements possible selon les remarques.  
L'abri à cartons va être remplacé par le point de mutualisation de la fibre optique
- Ecole : 98 inscrits
- Le festival « les planches sur le plateau » est reconduit en 2017, malgré des difficultés financières
- Le collectif riverain organise la fête de la musique le 21 juin, place aux six fontaines. Autorisation accordée jusqu'à 00h30, heure d'extinction de l'éclairage public.
- Commission communication : jeudi 2 juin
- Prochain conseil municipal : le 30 juin 2016 à 20 h

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h 20

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2 juin 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire  
Jean-Louis BARIOT

